

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

Étaient représentés :

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame VILLA Pierrette (à partir du point n° 2020.66).
- M. GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

2020.66 – OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AIDE A L'EMPLOI SPORTIF.

VOTE : Pour : 29

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la pérennisation des emplois des éducateurs sportifs.

A ce titre, un crédit sera inscrit au budget 2020 art 6574.

L'association « RUGBY CLUB BON-ENCENTRE BOE » est concernée par ce dispositif car elle a signé un contrat avec un professeur pour temps complet.

La participation correspondant à l'aide à l'emploi sportif sera versée exceptionnellement en une seule fois et proratisée pour prendre en charge les 4 mois de 2020 (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020).

II. Considérants et références juridiques :

Vu la délibération du 25 février 2014, par laquelle le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives,

Vu les pièces justificatives fournies par le Président de l'Association « RUGBY CLUB BON-ENCONTRE BOE » conformément à la convention qui régit l'aide à l'emploi sportif,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- **D'ATTRIBUER** une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2020 en faveur de l'association sportive du RUGBY CLUB BON-ENCONTRE BOE à hauteur de 1 748,82 euros pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (**ANNEXE 11**) avec l'association sportive employeur.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A L'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif ci-annexée avec l'association sportive employeur.

AUTORISE Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 9 octobre 2020

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Laurence LAMY

